

Investissement Canada—Loi

ministre de l'Expansion industrielle régionale. Ils ont pu exposer au ministre une information soigneusement vérifiée qui entraine en contradiction avec celle que la compagnie Black & Decker avait fournie à l'AEIE. Grâce à l'existence de cet appareil d'examen qu'il souhaite maintenant voir disparaître, le ministre a pu convoquer à nouveau les dirigeants de la société Black & Decker pour en exiger de nouvelles explications. Le syndicat concerné poursuit maintenant le ministre en justice en vertu de cette loi dont il veut se débarrasser pour qu'il interviene afin de protéger les emplois de ses membres.

Nous avons là un cas classique où les travailleurs et les collectivités peuvent se servir de l'Agence d'examen de l'investissement étranger pour se protéger. Le député, au lieu de défendre les intérêts de la population et des travailleurs de sa ville, salue l'avènement d'un jour nouveau et remercie le ciel de l'élection du gouvernement progressiste conservateur. C'est le cas classique d'emplois qui sont perdus à cause de l'investissement étranger. Il est de notoriété publique que c'est une société étrangère qui a pris le contrôle d'une autre filiale étrangère, entraînant la perte de 400 emplois.

C'est peut-être que les ministériels n'aiment pas être placés devant la réalité. Ils veulent peut-être récrire l'histoire, mais en l'occurrence les faits sont très clairs. Pourquoi le député se réjouit-il qu'on supprime le seul mécanisme que la population et les travailleurs de sa région ont à leur disposition pour empêcher cette société d'agir comme bon lui semble? Comment peut-il sans rougir réclamer l'élimination de la seule loi qui protège les gens de sa région?

● (1620)

M. Stewart: Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à dire au député d'Essex-Windsor que je n'ai pas besoin d'aide pour parler de la libre entreprise. Je pourrais ensuite lui poser une question. Comprend-il ce que veut dire «jouer pour la galerie»?

Des voix: Oh, oh!

M. Stewart: Quand le député a parlé la première fois à la Chambre des sociétés Black & Decker et General Electric, il a mentionné l'achat de Westinghouse par Black & Decker. Il ne savait même pas de quelle société il s'agissait. Le voilà qui se remet à jouer pour la galerie en parlant du grand dévouement de son parti à la cause des Canadiens ordinaires.

Oui, cela se passe dans ma circonscription. Seulement 8 p. 100 de toutes les demandes qui ont été soumises à l'Agence ont été examinées, au coût de \$6,000 chacune. L'Agence aurait dû examiner celle que Black & Decker a faite d'acheter l'entreprise de Barrie. Or, elle ne l'a pas fait, et la vente a eu lieu. Pourquoi s'en faire? Telle est la question. Nous allons en perdre 35,000 de plus que nous n'en avons jamais gagné. Cela se passe dans ma circonscription et je m'en préoccupe. Cependant, il sera toujours insoutenable de défendre une décision sur la base de la révision de 8 p. 100 des demandes.

M. Johnston: Monsieur le Président, je voudrais vous aider à arbitrer cet échange. À entendre le député, j'en conclus qu'il veut nous dire que si l'Agence avait protégé les travailleurs de Black and Decker, il n'appuierait pas le projet de loi pour

autant mais défendrait la survie de l'Agence. Est-ce bien cela? C'est la conclusion que je tire de ses propos.

M. Stewart: Monsieur le Président, vous me permettez de dire au député que ses conclusions sont les mêmes qu'elles étaient lors de la course à la direction: il a des chances de gagner.

M. Langdon: Monsieur le Président, encore une fois le député ne comprend pas la situation. Les statistiques ne prouvent pas que 92 p. 100 des demandes n'ont pas été étudiées. Elles démontrent plutôt que 92 p. 100 des demandes examinées ont été acceptées sous certaines réserves et, dans le cas de la Black and Decker, si on croit certaines dépêches et certains propos de responsables de l'Agence, ces conditions étaient que l'usine de la Black and Decker reste rentable. Ainsi, tant que l'exploitation était rentable, elle allait rester ouverte.

Le syndicat a des statistiques qui prouvent clairement que d'une part la Black and Decker était rentable l'an dernier et ensuite qu'elle l'était aussi cette année. Voilà pourquoi il peut déclarer à l'Agence: «Vous n'avez pas respecté les conditions que vous aviez fixées vous-mêmes». En fait, ce sont les engagements que l'Agence avait obtenus de Black and Decker qui autorisent maintenant les travailleurs à se tourner vers le ministre et ensuite vers les tribunaux pour essayer de protéger leurs emplois.

Le député se rend-il compte que son approche est contradictoire? Se rend-il compte que dans ce cas-ci, comme je le prévois, il arrivera bien souvent qu'à l'avenir des travailleurs canadiens perdront leur emploi à cause d'investissements étrangers et que des emplois qui pouvaient être protégés lors d'un processus d'examen ne le seront pas?

J'aurais un dernier point à signaler. Je ne fais pas de politique. J'e n'ai pas à convaincre les électeurs de Barrie. Je parle de nos concitoyens qui sont lésés et qui perdent leur emploi. Voilà ce pourquoi nous luttons. Et je demande au député de s'en rendre compte également.

M. le vice-président: La parole est au député de Simcoe-Sud (M. Stewart) à qui je demande d'être bref.

M. Stewart: Monsieur le Président, je serai bref. Ma position n'est pas contradictoire. Je défendrai toujours mes électeurs. Je ferai tout mon possible pour résoudre le problème de la Black and Decker sans chercher à l'envenimer comme le fait le député. Dans l'ensemble, Investissement Canada fera beaucoup mieux que ce que nous faisons aujourd'hui et que ce que nous ferons à l'avenir. L'investissement étranger...

Une voix: Bien vu!

Mme Mitchell: Nous avons fait un nouvel adepte.

M. le vice-président: Le temps consacré aux questions et observations est terminé.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi C-16, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1985.